

***Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
du 11 mars 2014***

L'an deux mil quatorze, le 11 mars à 20 h 00 à la Mairie, le Conseil Municipal de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard GALL, Maire.

Présents : J-Jacques FISCHER, Richard KARMEN, Jacqueline SCHAFFHAUSER, Chantal SIMONKLEIN, Christophe EHRHART, Philippe SCHMUCK, Matthieu PFEFFER, Pierre MUTZ, Pascal SCHMITT.

Absents excusés : Béatrice MACKERER, Valentin KLEIN.

Absentes non excusées : Nathalie LANTZ, Joëlle STOFFEL.

Ont donné procuration : Chantal SIMONKLEIN à Richard GALL.

ORDRE DU JOUR

- 1° Désignation du secrétaire de séance
- 2° Approbation du PV de la séance du 20 décembre 2013
- 3° ONF : programme des travaux forestiers 2014 et état d'assiette 2015
- 4° Prise en charge de frais d'obsèques
- 5° Compte de gestion 2013 (M14 et M49)
- 6° Compte administratif 2013 (M14 et M49)

Mr le Maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour et inverser les points 5 et 6.

Le Conseil autorise à l'unanimité le rajout du point 7 «Affectation des résultats 2013 (M14 et M49)» et l'inversement des points 5 et 6.

1° DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Fabienne HAMMERER, est désignée à l'unanimité.

**2° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20
DECEMBRE 2013**

Après lecture, les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 20 décembre 2013.

**3° ONF : PROGRAMME DES TRAVAUX FORESTIERS 2014 ET ETAT
D'ASSIETTE 2015**

Le plan de prévision des coupes, le devis des travaux patrimoniaux 2014 et l'état d'assiette 2015 sont approuvés à l'unanimité.

4° PRISE EN CHARGE DE FRAIS D'OBSEQUES

Suite au décès d'un habitant de la commune, Mr le Maire propose aux membres du conseil, de prendre en charge les frais d'obsèques.

Le Conseil décide à l'unanimité la prise en charge des frais d'obsèques d'un montant de 3285,91 €.

5° COMPTE ADMINISTRATIF 2013 (M14 ET M49)

Le compte administratif 2013 dressé par Mr le Maire (qui quitte la salle) est présenté par Mr l'Adjoint J-Jacques FISCHER.

M 14 : les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **727 582,16€** et les recettes de fonctionnement à **858 144,11€** soit un excédent de fonctionnement de **130 561,95€**.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **118 499,93€** et les recettes d'investissement à **138 091,17€** soit un excédent d'investissement de **19 591,24€**.

M 49 : les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **115 777,99€** et les recettes de fonctionnement à **133 067,09€** soit un excédent de fonctionnement de **17 289,10€**.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **13 582,03€** et les recettes d'investissement à **30 000,00€** soit un excédent d'investissement de **16 417,97€**.

Après lecture de ces chiffres, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de les approuver.

6° COMPTE DE GESTION 2013 (M14 ET M49)

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2013 dressé par la trésorerie, dont les chiffres correspondent à ceux du compte administratif.

7° AFFECTATION DES RESULTATS 2013 (M14 ET M49)

Le Maire expose :

Conformément à la législation applicable à la comptabilité M 14 et M 49, les membres du Conseil Municipal doivent décider de l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2013.

M 14

Résultat 2013 :

Excédent de fonctionnement : **130 561,95€**

Excédent d'investissement : **19 591,24€**

Résultat de clôture cumulé 2013 :

Excédent de fonctionnement : **507 758,96€**

Déficit d'investissement : **30 329,63€**

Affectation :

Afin de couvrir le déficit d'investissement d'un montant de **30 329,63€**, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité, de porter cette somme au compte 1068 de la section d'investissement.

L'excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de **477 429,33€** est porté au compte 002.

M 49**Résultat 2013 :**

Excédent de fonctionnement : **17 289,10€**

Excédent d'investissement : **16 417,97€**

Résultat de clôture cumulé 2013 :

Excédent de fonctionnement : **109 247,15€**

Excédent d'investissement : **26 733,68€**

Affectation :

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de porter l'excédent d'investissement de **26 733,68 €** au compte 1068 et l'excédent de fonctionnement de **109 247,15€** au compte 002.

Séance levée à 20 h 40.

